Conditions d'emploi, syndicalisme et dialogue social dans l'aide à domicile

La Revue de l'Ires, n°78 ï 2013/3, numéro spécial

Ce numéro spécial de La Revue de l'Ires se propose d'éclairer les enjeux ayant trait au syndicalisme et au dialogue social dans le secteur de l'aide à domicile. Ainsi, les articles présentés constituent une contribution importante au débat autour d'un secteur qui suscite un intérêt croissant au sein de la communauté scientifique sõintéressant aux mutations du monde du travail contemporain, comme en témoignent, entre autres, les récents travaux de Christelle Avril et de Francesca Scrinzi1.

Dans leur « propos introductif », Emmanuelle Puissant, Laurent Gardin et Nadine Richez-Battesti retracent la genèse de la branche professionnelle de l'aide à domicile. On découvre ainsi que la première convention collective date de 1970 et qu'en 2002 est mis en place le premier diplôme d'État pour les services auprès des personnes âgées. Un événement central est représenté par la loi de 2005 qui fait confluer le secteur dans le marché des services à la personne, un ensemble dõactivités très hétérogènes dont la majorité est éloignée du secteur médico-social. Il demeure alors plus difficile de définir les paramètres du champ et, en conséquence, la prise en charge des salariés de la part des organisations syndicales. Tout en considérant que les services à la personne représentent un « gisement potentiel dõemplois » peu qualifiés et qu'on ne peut pas délocaliser, lõidée sous-jacente au développement des services à la personne tient au fait qu'il sõagit dõemplois qui ne requièrent pas de qualifications particulières. Ainsi, revendiquer la professionnalisation du secteur comme le font la CGT et la CFDT suppose de distinguer les métiers de lõaide à domicile de ceux du reste du champ des services à la personne.

La contribution de Florence Jany-Catrice rend compte de l'incapacité des mesures statistiques existantes à nous renseigner sur les enjeux en termes de conditions de travail et dõemploi dans les services à la personne. Ici, le rapport salarial est à la marge du rapport salarial fordiste, marqué par la norme de l'emploi masculin à temps plein. Les services à la personne sont en revanche caractérisés par le multi-emploi, une forte

1 AVRIL C., 2014, *Les aides à domicile un autre monde populaire*, Paris, La Dispute et SCRINZI F., 2013, *Genre, migrations et emplois domestiques en France et en Italie construction de la non-qualification et de lõaltérité ethnique*, Paris, Pétra.

féminisation et par le temps partiel. Les salariées du secteur sont soumises à des situations de travail très dégradées marquées par des arbitrages difficiles en termes de relation entre un temps de travail très partiel et les pénibilités du travail. « Ce qui se donne à voir est en tout cas plus divers, plus émietté, plus éclaté, et donc intrinsèquement plus délicat à étudier par le statisticien, pour qui lôhétérogénéité grandissante des situations constitue une difficulté supplémentaire dans son travail de fabrique statistique de la réalité » (page 45). L'auteur incite à ouvrir de nouveaux chantiers de recherche sur la manière dont la statistique publique rend compte des situations de travail et dôemploi. La question qui se pose est de parvenir à rendre compte, par des statistiques, des éléments qui sont au cî ur des formes d'emplois contemporaines, trop souvent considérées comme atypiques en dépit de leur forte présence au sein de secteurs qui constituent des importants bassins d'emploi pour des travailleurs peu qualifiés.

François-Xavier Devetter et Djamel Messaoudi décrivent le secteur de l'aide à domicile comme une « trappe à précarité » où les salariées se retrouvent bloquées sur la base de trois mécanismes complémentaires : un calcul très restrictif du temps de travail (par lequel les salaires augmentent moins vite que le temps de travail), une absence de régulation stable des services qui demeurent largement soumis à la concurrence par les coûts et, enfin, la non-reconnaissance des compétences mises en î uvre. Si certaines caractéristiques professionnelles font penser à un exercice indépendant de la profession, les caractéristiques socio-démographiques de cette catégorie de salariées et lôabsence de régulation professionnelle les en éloignent. Confrontées à un arbitrage entre salaire et pénibilités, ces salariées se voient leur choix réduit. Ainsi non seulement le salaire marginal tend à décroître lorsque le temps de travail s'allonge, mais lôaugmentation de cette durée se traduit par une croissance rapide des contraintes et des pénibilités professionnelles qui n'obtiennent aucune compensation monétaire. La reconnaissance des compétences professionnelles devrait, selon l'auteur, passer par la diversification du travail et la création de véritables carrières permettant la reconnaissance des qualifications et des savoirs acquis par ces salariées.

Lôarticle dôAnnie Dussuet montre comment lôinvisibilisation du travail d'aide à domicile est un obstacle à lôémergence des questions de santé au travail et de prévention des risques professionnels. Le caractère atypique de ces emplois, qui participe à

l'invisibilisation du travail de soin, contribue à occulter les risques encourus par ces salariées. D'après l'auteur, les spécificités de ce « travail de femme » sont parmi les causes de l'invisibilisation des questions liées à la santé au travail. La féminisation du secteur est expliquée par l'absence de travailleurs hommes disposés à accomplir un travail marqué par des conditions dégradées. L'explication par laquelle « ces emplois sont communément jugés acceptables pour des femmes dans une perspective implicite de salaire dôappoint » se trouve largement contredite : souvent les salaires de ces femmes constituent le seul revenu du ménage. De plus, cette explication ne prend pas en compte le caractère sexué de la demande de travail d'aide à domicile : c'est parce que les femmes sont socialement considérées comme naturellement aptes aux tâches de soin, que lôon retrouve une demande plus importante de femmes, par rapport aux hommes, sur le marché du travail de l'aide à domicile. Mais, cet article invite aussi les différentes instances en charge de la santé et de la sécurité du travail à prendre en compte les facteurs de risque propres au travail de « prise de soin ». Dans ce contexte, le fait que la rémunération du travail recouvre le seul travail visible dans l'espace domestique doit être questionné à la lumière de la dangerosité de ce qui se passe en dehors du domicile, comme par exemple lors des déplacements.

Marion Lefebvre propose une analyse de la structuration des relations professionnelles dans les services à la personne au travers de la construction des champs conventionnels (champs dôapplication des conventions collectives) et de leurs périmètres. Le champ des services à la personne paraît comme toujours en cours de structuration et son histoire récente a abouti à une configuration en trois champs conventionnels. Parmi les critères qui structurent ces champs on retrouve celui du domicile, qui demeure le critère clef pour l'aide à domicile, la branche des salariés du particulier employeur et celle des entreprises privées de services à la personne. Cette configuration en trois branches, dont l'histoire est présentée dans l'article, met à l'épreuve les organisations syndicales, en difficulté face, à la possibilité d'envisager une action coordonnée entre les différentes fédérations.

Enfin, l'article dôEmmanuelle Puissant, Nadine Richez-Battesti et Francesca Petrella traite, à partir de deux études régionales (des enquêtes qualitatives en région Rhône-Alpes et en Provence-Alpes-Côte-dôAzur), de la contribution du dialogue social territorial à la négociation collective et à l'activité syndicale dans le secteur de l'aide à

domicile. En prenant en compte le volet « gouvernance territoriale» du dialogue social territorial, elles explorent les deux configurations de ce dialogue social. La première a lieu lorsque les dynamiques sont majoritairement impulsées par les acteurs syndicaux (dôemployeurs et de salariés) et la deuxième dans le cas où elles relèvent dôautres acteurs intermédiaires comme les réseaux sectoriels dôorganisations, en lien avec les politiques publiques régionales. Dans un secteur comme l'aide à domicile, le modèle traditionnel de négociation s'avère inefficace du fait de la structuration du secteur et des difficultés rencontrées par les parties prenantes à sôaffirmer comme telles. Ainsi, le secteur de lôaide à domicile demeure un lieu privilégié dôexpérimentation pour la mise en î uvre dôun dialogue social territorial. On retrouve, dans les deux terrains, des négociations intégratives qui associent les collectivités territoriales et un réseau dôorganisations (en Paca) et dôemployeurs de lôéconomie sociale et solidaire (en Rhône-Alpes). Des projets et des diagnostics communs sont ainsi élaborés dans un contexte où les différentes parties prenantes de ces espaces de dialogue sôaccordent autour de la nécessité de partir du territoire pour repenser les parcours et pour améliorer la qualité à la fois de lôemploi et du service. Les auteurs avancent la nécessité de repenser le niveau du dialogue social territorial et du dialogue social traditionnel pour permettre lôexistence dôespaces de négociation capables de donner une réponse en termes d'amélioration de la qualité de l'emploi et de la qualité du service rendu.

En conclusion, ce numéro spécial permet de cerner en quoi le secteur de lôaide à domicile, bien quô« aux marges » du rapport salarial fordiste, est heuristique pour la compréhension des phénomènes concernant le salariat précaire contemporain. Toutefois les analyses dont nous avons rendu compte restituent trop peu les enjeux liés à la féminisation du secteur et encore moins ceux liés à la présence de salariées immigrées ou racialisées. La manière dont les acteurs font l'expérience de leur position dans l'espace des rapports sociaux de race, de classe et de sexe s'avère en effet féconde notamment lorsqu'il s'agit de comprendre la relation avec l'acteur syndical.

Cristina Nizzoli,
associée au LEST,
Aix Marseille Université,
cristina.nizzoli@univ-amu.fr